



CAPL RECOURS DE NOTATION INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

La CAP locale d'examen des recours en notation des Inspecteurs des Finances Publiques s'est déroulée à la DDFIP ce 22 juin 2015

Une déclaration liminaire (voir l'intégralité ci après) a été remise à l'administration en début de séance.

Seuls deux inspecteurs avaient saisi la CAPL.
Le premier a obtenu l'évolution d'une croix en excellent

Le second a obtenu l'engagement d'une réduction de deux mois l'année prochaine : l'administration ne disposait pas du nombre de mois nécessaires.

FO DGFIP a voté contre la proposition de l'administration. L'intéressé pourra saisir la CAP Nationale.

Malgré le faible nombre de recours, le mécontentement des inspecteurs est grand.
Cela nous paraît dommage dans un contexte où tout est organisé par l'administration pour limiter le nombre de recours.

Une certaine résignation semble prévaloir.

N'en doutons pas, lorsque l'enjeu le nécessitera, il y aura un plus grand nombre de recours.

Vos représentants FO à la CAPL :

Titulaires

François BRULE

françois.brule@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard MARTI

bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Suppléant

Pierre MIFFRE

Pierre.miffre@dgfip.finances.fr

*Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>*



DÉCLARATION LIMINAIRE



PYRENEES ORIENTALES *U n s y n d i c a t l i b r e e t i n d é p e n d a n t*

CAPL RECOURS DE NOTATION DU 22/06/15

Inspecteurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

FO DGFIP condamne le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

Il est source d'individualisation et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi FO DGFIP revendique l'abrogation du décret SAPIN du 29/04/2002 ainsi que celui du 28/07/2010 qui institue la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel. FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement.

Le gouvernement n'ayant pas abrogé la loi sur la mobilité des fonctionnaires malgré notre insistance, gelant le point d'indice, allongeant la durée de cotisation pour une retraite à taux plein sans abroger la décote, envoie des signes forts, plutôt négatifs, sur l'usage qu'il compte faire à terme de l'entretien professionnel.

Pour FO DGFIP, les futures suppressions d'emplois vont générer inévitablement des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées.

L'évaluation professionnelle sera l'un des critères qui permettra d'amortir ou pas le choc de cette mobilité.

L'enjeu deviendra donc considérable.

Nous dénonçons aussi la contractualisation par le biais de l'entretien entre l'agent et son chef de service.

Or pour contractualiser, il faut être sur un même pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas dans une relation hiérarchique.

On veut se caler sur le secteur privé où l'évaluation de la qualité du service rendu constitue un moyen pour les managers de maintenir une pression constante sur les personnels afin que ceux-ci aient le perpétuel souci de se conformer à ce qui aura été défini comme les bonnes pratiques au sein de l'entreprise.

Faute de quoi, le salarié sera menacé de la perte de son emploi ou d'un blocage dans la progression de sa carrière.

Alors que l'on commence à en revenir de ce mode de management dans le privé, il est inquiétant de voir qu'il constitue l'orientation politique dans la Fonction Publique d'Etat et plus particulièrement à la DGFIP.

Cette politique qui consiste à faire peur, combinée au véritable parcours du combattant, qu'est devenu le recours de notation, explique la présence de seulement deux dossiers dans cette CAPL, ce qui ne reflète en aucune façon le mécontentement réel des agents de catégorie A de la DGFIP 66 en la matière.

Le Conseil Syndical de FO DGFIP réuni à Paris les 16,17 et 18 Juin 2015 a alerté les personnels sur la gravité des réformes en cours et a appelé les agents ainsi que toutes les organisations qui partageraient son analyse à se préparer à l'action et à la mobilisation.

Voilà dans quel contexte se situe la CAPL de ce jour.

F O D G F I P S E C T I O N D E S P Y R E N E E S O R I E N T A L E S

Square Arago- 66000 Perpignan Cedex Tél SD 04 68 64 70 68

Courriel fo. ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>